

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 03 octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Saint-Hippolyte, salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge CAGNON, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le 29.09.2014

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Présents : Serge CAGNON, Anne-Marie LAB, Pierre TIROLE, Jacques PARROD, Noël SAUNIER, Boris LOICHOT, Jean-Pierre MOUGIN, Joselyne HENRISEY, Céline GRILLON, Frédérique SALY, Jérôme PANIER, Florian GUIBELIN.
Arrivée de Valérie TIROLE à 21 H 35.

Absents excusés : Sylvain LURATI, Valentine TASCA.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mr Boris LOICHOT a été désigné pour remplir cette fonction.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 septembre 2014.

ORDRE DU JOUR

- Appel à manifestation d'intérêt revitalisation du centre bourg
- Protection de la source de la ville, étude agricole
- Travaux d'assainissement à Chamesol, choix définitif de l'entreprise
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
- Avenant convention toit du couvent avec la communauté de communes
- Saison culturelle participation des communes
- Banque alimentaire participation des communes
- Bail Mougin Julien
- Projets travaux 2015
- Questions diverses

Le Maire demande à l'assemblée le rattachement des questions suivantes à l'ordre du jour de la séance :

- Constitution d'une régie pour les chalets-découverte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence pour rendre hommage à Mr Hervé GOURDEL.

Le Maire présente la lettre de démission de Mme Valentine TASCA, qui démissionne de son mandat de conseillère municipale, pour raison personnelle.

Le conseil municipal accepte cette démission.

1-Délibération N°1/2014 Appel à manifestation d'intérêt revitalisation du centre bourg.

Le conseil municipal approuve le dossier de candidature, déposé en préfecture le 12 septembre, concernant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres-bourgs ».

Le conseil municipal confirme et adopte le montant de la mobilisation financière de la commune s'établissant à 407 238 € H.T.

2-Délibération N°2/2014 Etude agricole dans le cadre de la protection de la source de la ville.

Le Maire expose au conseil municipal que l'étude agricole permet de recenser les exploitants agricoles localisés dans le périmètre de protection rapproché de la source de la ville ainsi que les pratiques culturelles.

Le conseil municipal :

- adopte le projet dont le montant s'élève à 4038 € H.T
- sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du Département, autorise ce dernier à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence,
- s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle.

3-Délibération N°3/2014 Réhabilitation d'un réseau pluvial dans le cadre de la protection de la source d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Hippolyte.

Le Maire expose au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de protection de la source de Saint-Hippolyte concernant la réhabilitation d'un tronçon du réseau pluvial situé sur la commune de Chamesol.

Le montant de l'opération avait été estimé par le maître d'œuvre à la somme de 14 125 € H.T ;

Un rapport d'analyses des offres a été rendu le 20 septembre 2014, l'Entreprise FANTINI apparaît comme candidat le mieux disant avec un montant de 10 799.50 € H.T soit 12 959.40 € TTC

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

- Accepte l'offre de l'entreprise FANTINI pour un montant de 10 799.50 € H.T
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant,
- Adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du Département, autorise ce dernier à percevoir et à verser pour le compte de la Collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence,
- S'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- Accepte de prendre en charge la part des dépenses non subventionnées, avec la participation de la commune de Chamesol pour 50 % de ces dépenses.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux dans les plus brefs délais.

4-Délibération N°04/2014 Concours du Receveur municipal Attribution d'indemnité pour l'année 2014

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Christophe ROUX ,pour un montant de 528.61 €
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €

5-Délibération N°05/2014 Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la toiture et charpente du toit du couvent.

Le Maire informe le conseil municipal que l'avenant N°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de la toiture et charpente du toit du couvent précise :

- Les clés de répartition des charges pour les deux collectivités :

Pourcentage des écoles dans l'aile ouest : 81.68 %

Pourcentage du fonds de concours de la commune à la communauté de communes : 37.68 % de la part CCSH HT et hors subventions.

- Les membres du comité de pilotage :

Pour la commune de Saint-Hippolyte : Serge CAGNON, Pierre TIROLE

Pour la CCSH : Jean-Jacques VENDITTI et Georges CHATELAIN

- Les obligations et les conditions de mise en œuvre du contrôle financier et comptable, ainsi que l'établissement d'une annexe financière reprenant le plan de financement prévisionnel.

Plan de financement prévisionnel : coût des travaux HT 442 335 € H.T

Total des subventions pour le projet : 207 621 € H.T (pour la commune 146 020 € , pour la CCSH 61 601 €)

Coût du Fonds de concours : 26 248 € HT

Charge finale à la commune de Saint-Hippolyte : 191 303 € H.T

Charge finale à la CCSH : 43 411 € H.T

Le conseil municipal accepte ces propositions, autorise le Maire à signer l'avenant N°1 correspondant.

6-Délibération N°06/2014 Saison Culturelle : participation des communes.

Le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil général propose des spectacles sur le Canton de Saint-Hippolyte. Ces spectacles sont financés par le conseil général à hauteur de 50 %, les autres 50% sont à la charge des communes du Canton de Saint-Hippolyte.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord pour demander une participation aux communes du canton de Saint-Hippolyte.

Cette participation est calculée de la façon suivante :

Le coût du spectacle est réparti entre les communes du canton de Saint-Hippolyte en fonction du nombre d'habitants pour l'année 2014 ainsi que pour les années à venir.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Annule et remplace la délibération du 05 septembre 2014.

8- Banque alimentaire participation des communes.

Mme LAB Anne-Marie informe le conseil municipal qu'il sera demandé une participation aux communes du canton de Saint-Hippolyte pour le service rendu par la banque alimentaire de Saint-Hippolyte.

Le mode de calcul retenu est le suivant : le coût de gestion des locaux auquel on ajoute les subventions versées à l'entraide alimentaire de Pont-de-roide et à la banque alimentaire de Besançon, sera réparti entre les communes concernées en fonction du nombre de bénéficiaires et des repas servis par famille.

Ces crédits seront imputés sur le budget du CCAS.

9-Délibération N°07/2014 BAIL MOUGIN Julien

Le Maire informe le conseil municipal que Mr MOUGIN Jean-Pierre est en retraite, il propose au conseil de renouveler le bail au nom de Mr MOUGIN Julien,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide de renouveler le bail consenti à Mr MOUGIN Julien, pour une durée de 9 ans, sur le territoire de la Commune :

Section E-N°127 « Champs Brûlés » superficie 1 ha 37 a 58 ca

Section E- N° 80 « au dessus Montoille » 58 a 30 ca

Section E-N°81 « au dessus Montoille » 20 a 70 ca

Section E-N°78 « au dessus Montoille » 2 ha

Afin de régulariser la situation administrative de ce bail toujours en cours,

Le bail commence à courir le vingt cinq mars deux mille quatorze (25 mars 2014) pour se terminer le vingt cinq mars deux mille vingt trois (25 mars 2023).

La valeur locative pour 2014 est de **255.04 €** (base 100) la société de fromagerie de Noirefontaine constituera le bassin de collecte laitière de référence pour la réactualisation annuelle de cette valeur.

Annule et remplace la délibération du 05 septembre 2014.

9-Délibération N°08/2014 BAILTOURNOUX Annie

Le Maire informe le conseil que Mr TOURNOUX Jean-Paul est en retraite, il cède le bail à son épouse Mme TOURNOUX Annie ;

La commission « terrains » s'est réunie pour examiner les parcelles concernées ; un calcul des surfaces doit être établi ainsi que le montant de la location qui sensiblement sera le même.

Le conseil municipal autorise le Maire à établir un bail au nom de Mme TOURNOUX Annie.

10-Délibération N°09/2014 création d'une régie.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la gestion des chalets-découverte. Cette régie sera installée 23 rue de la Baumotte à SAINT-HIPPOLYTE.

La régie encaisse les produits suivants :

- Taxe de séjour : les recettes concernant l'encaissement de la taxe de séjour seront reversées à la communauté de communes.
- Machine à laver.
- Sèche linge.

Les tarifs seront adoptés chaque année par délibération du conseil municipal.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est de 300 € ; le régisseur devra verser les recettes encaissées de la façon suivante :

- Le 31 octobre de chaque année,
- En cours de mois si l'encaisse dépasse 300 €,
- Lors de sa sortie de fonction.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, accepte la création d'une régie pour les chalets-découverte selon les termes définis précédemment.

Annule et remplace la délibération du 03/05/1996.

11- Projets travaux 2015

Le Maire présente au conseil municipal les projets de travaux pour 2015 :

- Le parking à l'entrée de Saint-Hippolyte (ancienne propriété Renaud)
- Les trottoirs (vers le café de la gare)
- La salle des fêtes (sols, peinture, entrée, wc)
- Le transfert de la banque alimentaire dans l'ancien centre médico social
- La rénovation des chalets-découverte ou renouvellement selon les coûts
- L'isolation des appartements du couvent
- L'ancienne cuisine du couvent
- des compteurs calorifiques permettant de répartir les frais de chauffage
- La rénovation d'un logement du couvent
- Les travaux d'accessibilité aux PMR.

Jaques PARROD souhaite régler le problème de débit d'eau insuffisant pour les maisons situées sur le secteur de la chapelle à l'aide de surpresseurs déjà existants. Le coût des travaux est estimé à 5000 €. Il demande l'autorisation de missionner l'entreprise PERSONNENI et COQUIBUS pour régler au plus vite le problème de pression.

Boris LOICHOT propose les travaux suivants :

La réfection de l'ancienne salle de cinéma

La réfection des escaliers qui donnent accès au parking du clos pascal

Il signale également le risque d'effondrement d'une maison qui se situe derrière la Tannerie.

Florian GUIBELIN propose des trottoirs à la sortie de Saint-Hippolyte le long des commerces de restauration rapide.

Le Maire rappelle au conseil municipal que seuls les travaux jugés indispensables seront retenus.

Les travaux de voirie du nouveau lotissement devront être effectués compte tenu des délais qui doivent être respectés. Pierre TIROLE rappelle que les employés communaux devront distribuer les plaques de numérotation des maisons.

12-questions diverses.

Salle des fêtes :

Valérie TIROLE informe le conseil qu'elle a complété la vaisselle de la salle des fêtes.

Deux armoires métalliques ont été commandées : une pour la cantine, et une pour la cuisine.

Des travaux de nettoyage des locaux communaux seront entrepris avec l'arrivée d'une nouvelle employée : Mme Catherine CAVATZ ; la priorité sera donnée à la salle des fêtes.

Le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par le Président de l'AMF à la Ministre de l'éducation Nationale :

Dans cette lettre, le président fait part de l'indignation des Maires qui doivent faire face aux problèmes d'organisation des temps scolaires et mettre en place un accueil exceptionnel des élèves le mercredi matin afin que le personnel enseignant puisse se rendre aux formations prévues sur l'évolution des programmes scolaires.

Remerciements des jeunes agriculteurs du canton de Saint-Hippolyte pour la participation à l'occasion des « Dimanche à la Ferme »

Le centre culturel de Palente Orchamps présente « se battre » (faire exister un monde plus solidaire) le samedi 04 octobre à 17 h 00 au cinéma Petit Kursal à Besançon.

ONF Vente de coupes de bois

Pierre TIROLE informe le conseil des ventes de coupes de bois réalisées sur la commune :

Parcelles 22 et 26 : ventes réalisées pour un montant de 21 507 € à l'entreprise CALVI.

Les parcelles 35 et 36 ont été retirées (prix de retrait 12000 €). La commission forêts a décidé de reporter la vente.

Collecte des encombrants : réponse de Mr Chambard, Directeur de Véolia.

« Les encombrants sont collectés le vendredi en priorité au centre ville, il se peut effectivement qu'il y ait des encombrants sur la voie publique le week-end »

Petites Cités Comtoises de caractère : l'association propose l'organisation des schémas d'aménagement urbains de caractère (SAUC) avec un guide méthodologique, un échange de bonnes pratiques avec d'autres maires qui travaillent à l'aménagement de leur cité, et les services d'une architecte conseil.

Remerciements de Mr Jean-François HUMBERT pour la délibération prise par le conseil municipal le 05 septembre dernier concernant la motion de l'association des maires ruraux visant à s'opposer à la réforme territoriale.

Téléthon 2014 : réunion d'information et d'organisation programmée le vendredi 10 octobre 2014 à 20 h 00 à la mairie.

Plan Local d'Urbanisme : Fin de la consultation.

7 entreprises ont répondu à l'offre ; Boris LOICHOT a analysé ces offres et a défini 3 critères de compétence :

- Une compétence environnementale,
- Une compétence juridique,
- une compétence patrimoniale.

Une seule offre répond à ces trois critères, avec un effort particulier sur le patrimoine.

Acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un PC portable.

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur avec panneau de présentation ainsi que pour l'achat d'un ordinateur portable.

La séance est levée à 23 H 00.